



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 10087

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur certains cas particuliers de personnes qui ont commencé leur activité très jeunes comme aide familial sans versement d'une cotisation vieillesse et auxquels il manque aujourd'hui quelques trimestres pour atteindre le niveau de la retraite à taux plein. Il lui demande si des dispositions peuvent être prises pour permettre aux intéressés de racheter les cotisations correspondant aux trimestres effectivement travaillés qui ne peuvent entrer dans le décompte du temps donnant droit à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10087

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 149